

Les trésors méconnus du Musée de La Poste

Caisse d'Épargne Postale - Caisse Nationale d'Épargne

La Caisse d'épargne postale fut créée par la loi du 9 avril 1881.

Comme souvent, l'administration des Postes souhaitait occuper un créneau commercial « juteux » auquel elle prêtait son concours depuis le décret du 23 août 1875. Selon ce décret, les receveurs de certains bureaux pouvaient être appelés à participer au service des caisses d'épargne (« privées »).

Le décret du 31 août 1881 fait cesser ce concours aux caisses privées.

Une des exigences des déposants fut la possibilité de retraits rapides. Or, pendant plusieurs années, les remboursements devaient être validés par la caisse centrale, sise rue de Grenelle à Paris. Donc il fut donné la possibilité d'obtenir ces autorisations de remboursement par voie télégraphique.

L'augmentation de l'usage du télégraphe conduisit rapidement à la saturation des lignes et à la création du service des pneumatiques. Donc, c'est tout naturellement que l'instruction n°35 du Bulletin mensuel n°23 de novembre 1884, organise la transmission par tubes pneumatiques des demandes et des autorisations de remboursements à Paris, adressées désormais rue Saint Romain, nouveau siège de la CNE. Les bureaux télégraphiques de Paris sont approvisionnés de cartes-télégramme doubles avec réponse payée. Sous deux heures, les déposants reçoivent l'autorisation qui leur permet de toucher, au bureau de leur quartier, les fonds dont ils ont demandé le remboursement.

Entier postal pneumatique type Chaplain, deux fois 30 c, destiné aux demandes et aux autorisations de remboursements par tubes pour la Caisse nationale d'épargne, rue Saint-Romain, coll. Musée de La Poste, Paris © La Poste

